

# A3-MÉTHODOLOGIE POUR METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

## INTRODUCTION

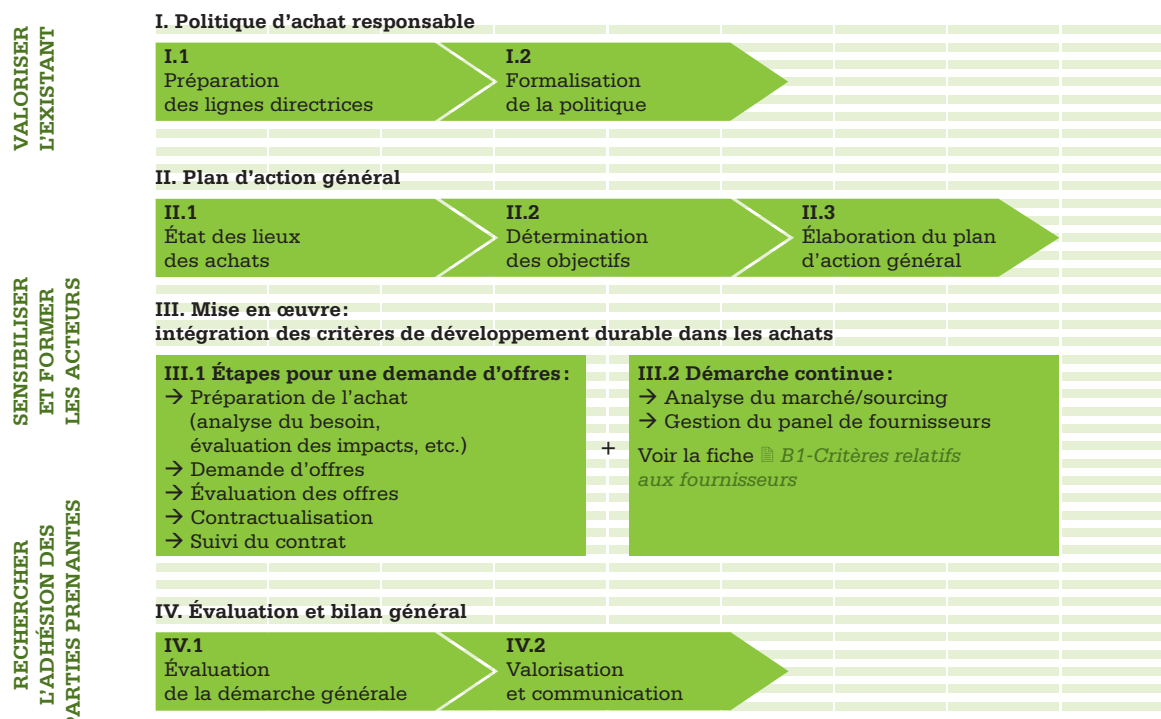
La mise en œuvre d'une politique de ce type suit, généralement, le déroulement présenté dans le schéma «Principales étapes d'une démarche d'achat responsable». Elle débute donc par la formalisation de ladite politique. Elle peut néanmoins commencer par un domaine d'achat particulier, en fonction d'une opportunité (renouvellement de contrat, changement de fournisseur, possibilité de mener un projet pilote, etc.). L'intégration de critères de développement durable dans le processus d'achat peut donc se faire même si la politique d'achat responsable n'est pas formalisée. Rechercher l'adhésion des parties prenantes, sensibiliser les acteurs et valoriser l'existant facilite la mise en œuvre de la démarche.

La méthodologie présentée est valable pour le secteur privé et public. Pour des informations liées uniquement aux achats publics, se référer au manuel de la CIEM «Marchés publics – Guide pour l'intégration de critères écologiques, sociaux et économiques».

## PRINCIPALES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE D'ACHAT RESPONSABLE

Les principaux conseils à retenir sont présentés en début de fiche et les explications détaillées dans les pages suivantes.

Si une opportunité se présente, il y a lieu de commencer par les **étapes III**, puis de revenir aux **étapes I, II et IV**.



## QUELQUES CONSEILS À RETENIR

Cette section présente quelques conseils ainsi que les points clés à retenir pour les grandes étapes d'une démarche d'achat responsable.

La *version approfondie du guide* détaille chaque sous-étape présentée dans le schéma de départ.

→ **Conseils:** rechercher l'**adhésion des décideurs**, impliquer les personnes **motivées, sensibiliser les acteurs et valoriser l'existant**

### I. CONSEILS POUR ÉLABORER LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

- **Définir les lignes directrices** de la politique d'achat responsable
- Intégrer ces lignes directrices dans les **engagements liés au développement durable** existants

### II. CONSEILS POUR METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION GÉNÉRAL

- Effectuer un **état des lieux des achats**, pour comprendre qui achète quoi, comment les achats sont effectués et **dans quelle mesure on applique déjà une démarche d'achat responsable**
- Repenser l'organisation des achats, par exemple en effectuant des **regroupements**, en **harmonisant les pratiques** pour gagner en simplicité (restreindre l'assortiment), en rendant les **processus budgétaires plus flexibles** ou en mettant en place des **instruments comptables incitant aux économies** (en permettant à l'auteur d'une économie effectuée lors d'un achat de profiter d'une partie du montant économisé pour son service)
- Déterminer des objectifs et définir des mesures dans un **plan d'action**, qui sera révisé selon le modèle «Plan, Do, Check, Act» (Planifier, Agir, Évaluer, Améliorer)

### III. CONSEILS POUR L'INTÉGRATION DE CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE PROCESSUS D'ACHAT

- Choisir un domaine d'achat prioritaire pour une **première expérience**, par exemple en fonction de la motivation des employés, des risques d'images ou de l'importance du budget dudit domaine d'achat
- **Analyser le besoin** et chercher des **alternatives à l'achat**, par exemple via la location d'un service ou la mutualisation entre entités
- **Évaluer les impacts** pour décider s'il est pertinent d'intégrer des **critères de durabilité** pour le fournisseur, ou pour le produit, ou pour les deux

#### Exemple pour les vêtements professionnels



##### Critères relatifs aux fournisseurs

Favoriser les fournisseurs engagés dans des initiatives multiacteurs portant sur le respect de conditions de travail décentes (par exemple la WFTO, ou la FairWearFoundation)



##### et/ou Critères relatifs au produit/service

Intégrer des critères de durabilité concernant le produit, par exemple coton biologique (en demandant si le produit porte le label GOTS, ou IVN Naturtextil Best ou d'autres labels équivalents)

→ Sélectionner si possible **les fournisseurs engagés dans une démarche de développement durable**

Certains secteurs d'activité sont analysés par des ONG, qui classent les entreprises en fonction de leurs pratiques en matière de développement durable ou dénoncent des pratiques non conformes. Ces informations doivent être prises en compte, en lisant soigneusement la méthodologie utilisée pour effectuer les classements ou les sources des articles publiés, avec l'année de réalisation.

Quelques campagnes d'information:

- > Déclaration de Berne pour les vêtements professionnels
- > campagne Greenpeace Detox (pour l'électronique et le secteur de la mode)<sup>1</sup>
- > campagne et rating «High Tech No Rights»<sup>2</sup>
- > Better work initiative<sup>3</sup>

<sup>1</sup> [www.greenpeace.org/international/en/campaigns/detox/electronics/](http://www.greenpeace.org/international/en/campaigns/detox/electronics/)

<sup>2</sup> [www.greenpeace.org/international/en/campaigns/detox/fashion/](http://www.greenpeace.org/international/en/campaigns/detox/fashion/)

<sup>3</sup> [www.hightech-rating.ch](http://www.hightech-rating.ch)

<sup>3</sup> <http://betterwork.org/global/>

→ Voir si des **sélections de produits ou services durables** ont déjà été effectuées et sont mises à disposition en ligne.



#### Quelques exemples:

- > produits de nettoyage: listes de produits de la CIEM<sup>4</sup>
- > appareils électroménagers, électroniques et véhicules: listes d'appareils TopTen<sup>5</sup>
- > fournitures de bureau: catalogues de fournitures écologiques de fournisseurs

Certains fournisseurs proposent des **catalogues spécifiques avec des produits sélectionnés** selon des critères écologiques. Les catalogues offrant des produits labellisés avec les labels présentés dans ce guide sont à recommander. Pour les catalogues proposant d'autres labels, comme les labels de la marque elle-même, il convient de **s'assurer que le fournisseur a réellement effectué une démarche de durabilité**.

Pour évaluer la démarche de durabilité du label, il est recommandé de s'assurer au moins des aspects suivants:

- > transparence de l'information fournie sur le label: informations sur les critères et le système d'attribution disponibles en ligne et parties prenantes consultées afin de garantir des critères judicieux
- > contrôle du label: contrôles effectués régulièrement par un organisme indépendant
- > double contrôle: rapport de contrôle vérifié par un organisme de certification indépendant et accrédité.

→ S'il n'est pas possible de se baser sur des sélections de produits ou services écologiques, établir les critères d'achat en **intégrant les critères de durabilité** présentés dans les encadrés «Critères d'achat: l'essentiel en bref» des fiches  C1 à C15 et  D1 à D9

→ Intégrer un maximum de critères **obligatoires (éliminatoires) plutôt que des critères d'évaluation**, si l'avancée du marché le permet

→ **Calculer le coût de possession**, notamment les frais d'entretien et de réparation, l'extension de garantie, les coûts de l'énergie, les prix des consommables (cartouches d'encre, capsules de café, etc.), les frais de recyclage, les formations ou instructions sur l'utilisation, les assurances et les coûts d'installation

→ Inclure, si nécessaire, des **clauses de développement durable dans le contrat**. Par exemple, pour les prestations de service (jardinage, nettoyage, etc.), élaborer une clause contractuelle où le fournisseur s'engage à augmenter les salaires selon les indexations des conventions collectives, en étant autorisé à répercuter ces augmentations sur le coût de la prestation pour l'acheteur.

---

## IV. CONSEILS POUR L'ÉVALUATION ET BILAN

→ Après l'achat, **informer les utilisateurs** des spécificités des produits achetés, établir un suivi des **indicateurs** (quantité de produit de nettoyage utilisée pour la prestation de nettoyage, quantité de déchets non recyclés par le service de restauration, etc.) et **effectuer un suivi du contrat**.

<sup>4</sup> [www.ciem.ch](http://www.ciem.ch)

<sup>5</sup> [www.topten.ch](http://www.topten.ch)